

**RÉPUBLIQUE
FRANCAISE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de
Monistrol-sur-Loire**

Séance du 23 mars 2022

Nombre Membres

En exercice : 35

Présents :

17 Titulaires

1 Suppléant

Pouvoir :

0

Votants :

17 Pour

0 Contre

0 Abstentions

Date de la convocation :

15 Mars 2022

Délibération n°

2022.03.12

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-trois mars

A 18h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol-sur-Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET

Présents : Philippe GESSEN, Alain MARTIN, Josiane GIRAUD, Jean-Pierre MONCHER, Jean-Paul LYONNET, Laurent CAPPY, Anne DEFOUR, Annie MANGIARACINA, Michel CONVERS, Patrick RIFFARD, Yves BRAYES, Bernard BARRY, Didier ROUCHOUSE, Michel MONDON, Sylvie DELAIGUE, Éric DUBOUCHET, Jean-Paul AULAGNIER, Nathalie ARSAC-DELAIGUE.

Absent excusé : Guy JOLIVET, Christian BONNEFOY, Pascal MEILLER, Pierre LIOGIER.

Absents : Éric GROS, Thierry ASTIER, Calogero GIUNTA, Dominique FREYSSENET, Jean-Paul CELLE, Fabien BONNISSOL, Karine LARDON, Anthony MOUNIER, Justine ROUX, Thierry BENEVENT, Jérôme ROSIER, Pierre MOREL, Alain FOURNIER, Evelyne BAYER.

Marché de traitement de la collecte sélective – consultation et lancement -

Un marché global pour le traitement de la collecte sélective (HORS VERRE) sera publié courant avril 2022. Certains marchés de futurs adhérents arrivent à terme au 30 juin 2022 et afin de respecter les délais nécessaires à la consultation selon le code des marchés publics et l'étude des différentes propositions, le SYMPTTOM anticipe le lancement de cette consultation.

Le marché regroupe l'ensemble des membres du SYMPTTOM (après élargissement du périmètre). Il représente un tonnage entrant de 7 280 tonnes (tonnage 2020). 3 flux caractérisent ce marché de Tri : Multi-matériaux, Journaux/Magazines (corps plats), Emballages (corps creux).

Les membres du SYMPTTOM devraient entrer progressivement dans le présent marché selon le calendrier défini comme suit :

- Entre le 01 juillet 2022 et le 30 septembre 2022 : déchets issus de la collecte sélective sans ECT pour le SICTOM Monts du Forez et la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay (CAPEV).
- Dès le 01 octobre 2022 : déchets issus de la collecte sélective en ECT pour le SICTOM Monts du Forez, la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay (CAPEV) et le SICTOM Emblavez-Meygal.

- Dès le 01 décembre 2022 : déchets issus de la collecte sélective en ECT pour le SICTOM Entre Monts et Vallées.
- Dès le 01 janvier 2023 : déchets issus de la collecte sélective en ECT pour la Communauté de Communes Marches du Velay-Rochebaron (CCMVR) et la Communauté de Communes des Sucs (CCDS).

La totalité des adhérents du syndicat, excepté le SICTOM Velay Pilat, seront rattaché au marché dès le 01 janvier 2023.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le lancement d'une consultation pour le marché de traitement de la collecte sélective.
- **ACCEPTE** le dossier de consultation.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches, à prendre toute décision et à signer tous documents utiles à la concrétisation de ce dossier et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

S.YMPTTOM
17, Rue du Général de Chabron
43120 MONISTROL SUR LOIRE
Tél : 04 71 75 57 57

Le Président


Jean-Paul LYONNET